

NOMENCLATURE : 1-1

**DECISION RELATIVE A L'ACHAT D'UNE PRESTATION D'AUDIT
DE SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la communauté
d'agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25
mai 2020, décidant l'application des dispositions de l'article
L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article
R2122-8

Considérant la nécessité d'effectuer un audit de sécurité du
système d'information de la Ville afin de connaître les
améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter pour assurer un
maximum de sécurité au système, face à d'éventuelles
cyberattaques, de plus en plus fréquentes

Considérant le sourcing réalisé auprès des sociétés Netease,
Aramys et By The Way

Décision n° 2023 - 279

Vu la proposition de la société ARAMYS répondant au besoin
dûment recensé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230804-DEC_2023_279-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2023

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser l'achat de la prestation d'audit de Sécurité du Système d'Information
avec la société ARAMYS dont le siège social est au 5 rue Voltaire – 62300 LENS

ARTICLE 2 : Le montant des prestations s'élève à 15 900,00 € HT

ARTICLE 3 : Les prestations seront exécutées à partir de la date indiquée dans le bon de
commande

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la Vie de la Cité, de l'accès
aux services Publics et Ressources Internes de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision,
qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr
(Rubrique Actes Administratifs)

Fait à LENS, le 04/08/2023



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
Pierre MAZURE

